



Maladie Professionnelle - blocage employeur/Commission de Réforme

Par Lyda

Bonjour,

Dans la Fonction Publique d'Etat,

la Commission de Réforme a-t-elle le droit, et quelle est la loi, de bloquer une demande de reconnaissance de maladie professionnelle qui date de plusieurs années, quand un expert médical déjà mandaté par l'employeur, a statué POUR l'imputabilité exclusive au service de "troubles anxio-dépressifs sévères et état de stress post-traumatique expert psychiatre des hôpitaux de Paris) ? Deux généralistes et 2 psychiatres ont eux aussi demandé l'imputabilité de ces troubles au service

Tout est bloqué.

L'administration (l'Etat), qui refusait déjà cette imputabilité dans sa lettre adressée à la Commission de Réforme, s'amuse à ne pas statuer, pendant que la Commission de Réforme me harcèle et me terrorise depuis plusieurs mois, par des convocations multiples, abusives voire illégales, à une deuxième expertise "imputabilité", et ...chez le même médecin qui m'a éjectée en CLM d'office sans aucune pathologie, juste après mon dépôt de plainte ! (il y a eu pour info, plusieurs attestations d'aptitude totale au service, rédigées par 2 psychiatre et 2 généralistes + avis psychologue pendant les 10 premiers mois de CLM d'office).

Beaucoup de fonctionnaires se suicident. Nous sommes de très nombreuses victimes des 3 Fonctions Publiques : Etat, Hospitalière, Territoriale.

La loi du silence. Interdiction de dénoncer des violences au travail. Sanction immédiate : le CLM d'office et attente de la retraite anticipée d'office pour inaptitude totale au travail.

Nos familles sont brisées. Nous sommes démunis, précaires financièrement une fois à 50% de chute des revenus. L'employeur s'acharne à refuser l'imputabilité malgré expertise qui a déjà eu lieu..

Dans mon cas, Imputabilité : dépression et choc post-traumatique, après souffrances au travail et dénonciation multiples sur plusieurs années avec témoins, dépôt de plainte pour harcèlement moral et sexuel, puis éjection en CLM d'office à la demande de l'employeur, et sans pathologie psychiatrique au départ, sans aucun contrôle médical, sans que mon médecin traitant n'ai été prévenu, rien, comme un chien, le vide, l'ostracisation totale).

Par Lyda

Bonjour,

on me signale que j'ai une réponse. Je ne vois rien.